



AG Fund+



L'investissement sur mesure

DOCUMENT PROMOTIONNEL

UN EXEMPLE

Un exemple concret, basé sur les prestations réelles d'un fonds de base que vous pouvez choisir en AG Fund+, vous montrera les atouts de ce placement en matière de gestion de la volatilité et de potentiel de rendement.

Fonds de base : AG Life Equities Euro.

Fonds de destination : AG Life Bonds Euro.

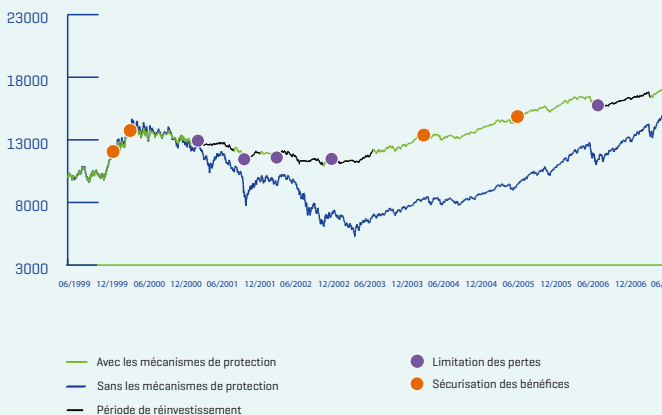
Niveau de sécurisation choisi : 20 %.

Niveau de limitation des pertes choisi : 10 %.

Période observée : 26/04/1999-31/12/2015.

Période de réinvestissement : 6 mois.

Activation de l'ajustement dynamique

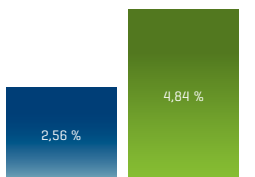


Cet exemple sert exclusivement à illustrer le fonctionnement de l'AG Fund+. Les rendements du passé ne constituent ni une garantie, ni une limite pour le futur. Pour une description détaillée du fonctionnement des mécanismes de protection, consultez les Conditions générales de l'AG Fund+.

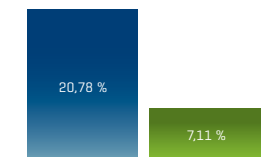
Avec l'AG Fund+, la volatilité est réduite de moitié et le rendement annuel moyen est significativement plus élevé.

Période de simulation : 26/04/1999-31/12/2015

**Rendement brut
sur base annuelle**

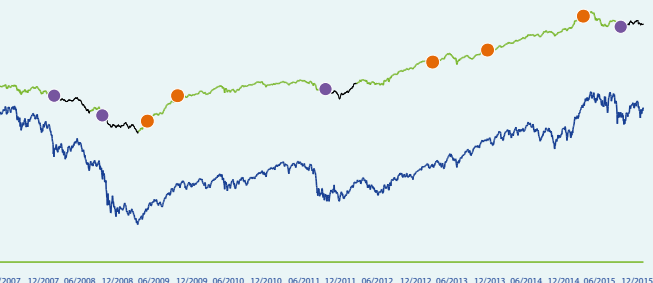


**Volatilité
sur base annuelle**



Sans les mécanismes de protection

Avec les mécanismes de protection



Vous trouverez plus d'informations sur les fonds AG Life dans leurs règlements de gestion respectifs en surfant sur www.aginsurance.be. Vous pouvez consulter à tout moment la valeur nette d'inventaire de vos fonds sur www.aginsurance.be et dans la presse financière.

OPTEZ POUR 2 MÉCANISMES DE PROTECTION :

- ▶ **la Sécurisation des bénéfices** : vos plus-values sont automatiquement transférées vers un fonds plus défensif dès qu'un niveau fixé est atteint ou dépassé.
- ▶ **la Limitation des pertes** : votre investissement est automatiquement transféré vers un autre fonds plus défensif dès que le niveau fixé est atteint ou dépassé.

Si vous choisissez d'ajouter ce mécanisme à votre AG Fund+, vous avez alors la possibilité d'activer deux options supplémentaires :

- **Le réinvestissement automatique** qui permet de réinvestir automatiquement vers le fonds plus dynamique, en échelonnant votre investissement dans le temps.
- **L'ajustement dynamique** qui permet un ajustement à la hausse du niveau de limitation des pertes pour limiter plus rapidement les pertes potentielles.

Caractéristiques de l'AG Fund+

- ▶ **Aperçu des frais et taxes** :
 - Frais d'entrée : 2,50 %
 - Mécanisme de protection : par mécanisme, 0,20 % [sur base annuelle] de la réserve du fonds sur lequel celui-ci est activé. Pas de frais durant la période de réinvestissement
 - Transferts entre fonds de placements : toujours gratuits
 - Transferts automatiques découlant d'un mécanisme de protection : gratuits
 - Frais de sortie : 1 % durant les 6 premières années, puis 0 %
 - Frais de gestion : max. 2 % sur base annuelle, directement intégrés dans la valeur nette d'inventaire
 - Taxe sur les assurances-vie : 2 %
- ▶ **Durée du produit** : étant donné que ce produit n'a pas de terme, il n'y a pas de garantie de capital.
- ▶ **Investissement** : dès 2 500 EUR [taxes comprises].

Qu'est-ce que l'AG Fund+ ?

AG Fund+ est une assurance-vie individuelle liée à des fonds d'investissement (branche 23) d'AG Insurance grâce auxquels vous investissez dans des fonds soigneusement sélectionnés.

Avec l'aide de votre courtier vous choisissez des fonds qui vous correspondent vraiment.

AG Fund+ convient aux investisseurs au profil tant conservateur qu'agressif.

3 bonnes raisons d'investir avec l'AG Fund+

- ✓ Vous profitez du potentiel de plus-values des marchés boursiers
- ✓ Vous protégez votre investissement contre les retournements des marchés
- ✓ Vous protégez automatiquement vos bénéfices

Quels sont les risques de l'AG Fund+ ?

Le rendement n'est pas garanti.

Chaque fonds d'investissement possède une classe de risque dont la classification peut varier de 1 à 7 (niveau de risque le plus élevé), celle-ci est basée sur la volatilité* des actifs du fonds.

Le risque est lié à la situation sur les marchés financiers et est entièrement supporté par le preneur d'assurance.

Les autres facteurs de risques sont liés à la gestion des fonds, à la faillite de l'assureur et aux risques de liquidité.

* La volatilité est une mesure de la fluctuation, tant à la hausse qu'à la baisse, de la valeur d'une action ou de tout autre actif. Plus les variations d'un cours sont extrêmes, plus sa volatilité est élevée.



Vous voulez plus d'informations sur cette assurance placement d'AG Insurance ? Contactez-nous pour un rendez-vous et une analyse personnalisée de vos besoins !

Votre courtier

Consultez la Fiche info financière assurance-vie, disponible gratuitement chez votre courtier et sur www.aginsurance.be, pour connaître les caractéristiques et les frais de l'AG Fund+.

Vous souhaitez introduire une plainte ?

AG Fund+ est soumis au droit belge. Toute plainte liée à ce produit peut être adressée à AG Insurance sa, service Gestion des Plaintes [customercomplaints@aginsurance.be], Bd. E. Jacqmain 53 à B-1000 Bruxelles ou le cas échéant, à l'Ombudsman des Assurances [info@ombudsman.as], Square de Meeûs 35 à B-1000 Bruxelles, www.ombudsman.as.



Votre Courtier Votre meilleure Assurance

AG Insurance sa - Bd. E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0404.494.849 - www.aginsurance.be
Tél. +32(0)2 664 81 11 - Fax +32(0)2 664 81 50
Entreprise d'assurance agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd. de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles

Editeur Responsable : Johan Adriaen